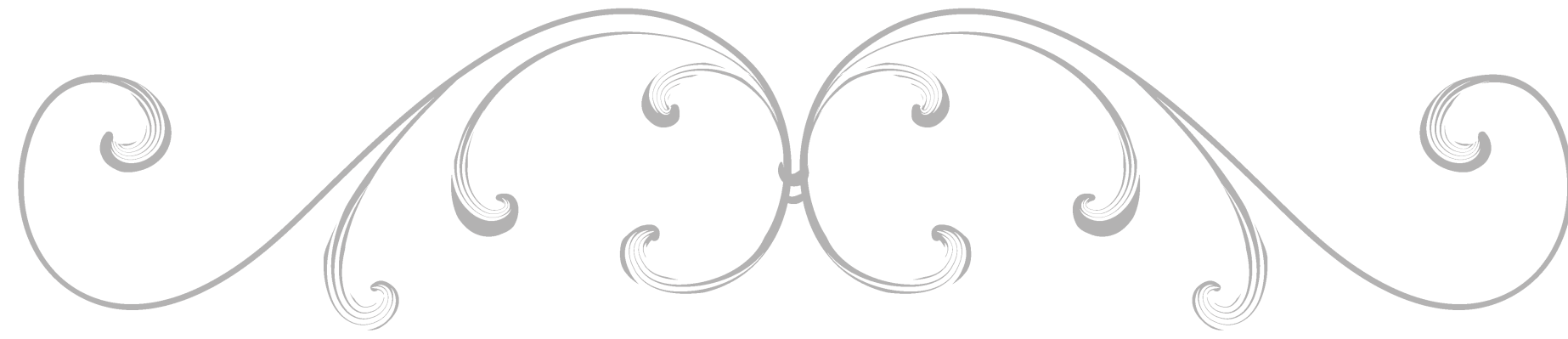
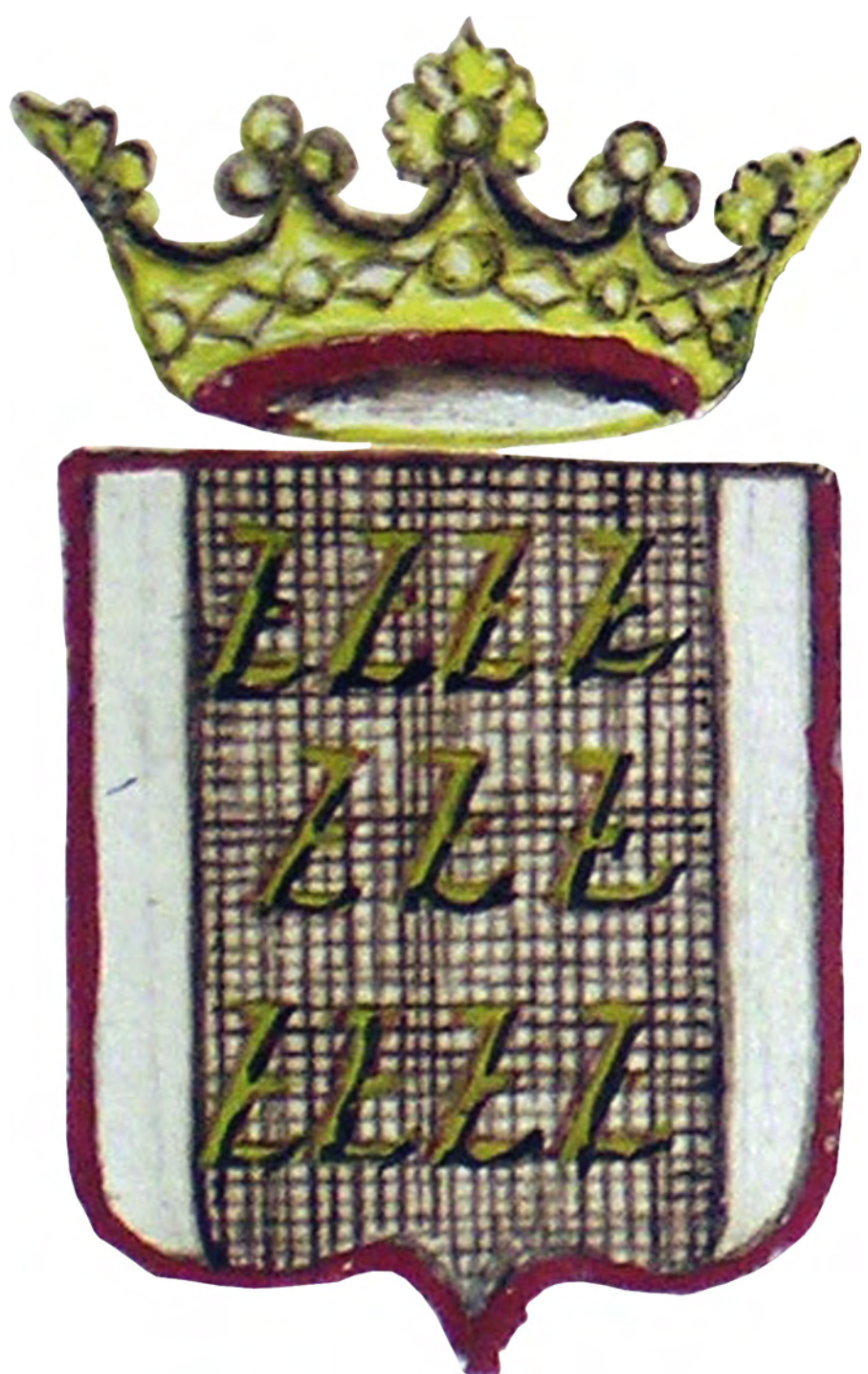


LES THOMASSIN, UNE FAMILLE DE LA NOBLESSE AIXOISE



Antoine de Thomassin appartient à l'une des plus importantes lignées de la noblesse provençale. Les Thomassin sont parmi les familles les plus influentes d'Aix, où ses membres occupent des charges d'avocats, de conseillers et de présidents au parlement de Provence, qui est la principale cours de justice de la province.



▲ Armoirie des Thomassin,
(Pardigon, 1827)

Les ancêtres d'Antoine de Thomassin sont devenus seigneurs de Peynier au milieu du XVII^e siècle. Son père Louis (1705-1794) a d'abord été conseiller puis président à mortier au parlement de Provence. Devenu marquis de Peynier en 1743, il est le premier de la branche des Thomassin de Peynier à être introduit à la cour à Versailles. Entre 1763 et 1783, il occupe la fonction d'intendant à plusieurs reprises en Guadeloupe et en Martinique, où il met en œuvre une des toutes premières expériences de libre échange de l'histoire. Par sa mère, Anne Dupuy de la Moutte, Antoine est apparenté à une famille de trésoriers généraux et de conseillers au parlement, ainsi qu'au magistrat libéral Ripert de Monclar et à l'écrivain Boyer d'Eguilles.

Façade occidentale du château de Peynier,
de style classique (années 1730-1740)

(C. Vaschalde, 2017) ➤



LA NAISSANCE ET L'ENFANCE



▲ Entrée de l'Hôtel de Thomassin à Aix,
aujourd'hui Hôtel de Galice (Crédit photo : C. Vaschalde)

Antoine de Thomassin est né le 27 septembre 1731 dans l'hôtel particulier des Thomassin de la rue du Séminaire d'Aix (aujourd'hui Hôtel de Galice). Il est le troisième fils de Louis de Thomassin et d'Anne Dupuy de la Moutte, qui auront dix enfants. La destinée des cadets des familles de la noblesse robe est, à cette époque, dictée par leur naissance. Seul l'aîné est éduqué et formé pour succéder au père, en particulier pour exercer des fonctions de magistrats. Les cadets ont alors le choix entre les ordres religieux ou une carrière militaire au service du roi.

Dès l'âge de 13 ans, Antoine commence sa formation d'officier dans la Marine royale, en incorporant la compagnie des gardes de l'étendard royal de Marseille. Il gravit rapidement les échelons, et devient enseigne de vaisseau en 1751. Dans la fratrie des Thomassin, un autre fils, Sextius, embrasse également la carrière militaire. Ce parcours typique des nobles cadets s'accompagne tout de même d'une éducation éclairée. Les enfants Thomassin sont initiés à la botanique par leur oncle maternel, Antoine Dupuy, et Sextius pratique aisément l'anglais.

Les ascendants d'Antoine de Thomassin



**Alexandre II
de Thomassin d'Ainac**
(Aix, 1637 - Aix, 1718)
Seigneur d'Ainac et de Peynier
Conseiller au parlement d'Aix

Thomassin d'Ainac



**Jean-Baptiste
de Cabre de Thomassin**
(Aix, 1634 - Rognac, 1703)
Président à mortier au parlement d'Aix,
Conseiller du roi en tous ses conseils d'Etat et privés
Marquis de Saint-Paul, seigneur de Rognac,
coseigneur de Fuveau

**Gabrielle
d'Arbaud**
Héritière de la baronnie
de Châteaurenard

**Jeanne
de Thomassin de Taillas**
(Aix, v. 1648 - Aix, 1732)



**Jean Louis François
de Thomassin de Peynier**
(Aix, 1665 - Aix, 1722)
Seigneur de Peynier
Conseiller au parlement d'Aix

Thomassin Peynier

**Jeanne
de Thomassin de Saint-Paul**
(Aix, v. 1670 - Taillas, 1720)

J de Thomassin

**Anne Thérèse
de Thomassin de Peynier**
(Née en 1699 à Aix)
Religieuse au 2^e couvent
de la Visitation d'Aix

**Gabrielle
de Thomassin de Peynier**
(Née en 1700 à Aix)
Religieuse au 2^e couvent
de la Visitation d'Aix

**Louis
de Thomassin de Peynier**
(Aix, 1705 - Aix, 1794)
Marquis de Peynier
Président à mortier au parlement d'Aix
Intendant aux Antilles

Le président de Peynier

**Anne
Dupuy de la Moutte**
(Marseille, 1705 - Aix, 1785)
Dame de la Moutte

Dupuy Peynier

**Jean François Auguste
de Thomassin de Peynier**
(Aix, 1709 - Peynier, 1726)
Enseigne du régiment de Vermandois
Inhumé à Peynier



**Jean-Luc
de Thomassin de Peynier**
(Aix, 1727 - Paris, 1807)
Baron de Trets, coseigneur de Rousset
Président à mortier au parlement d'Aix
Sans enfant

Thomassin de Peynier fils

**Antoine
de Thomassin de Peynier**
(Aix, 1731 - Arance, 1809)
Chef d'escadre, comte de Peynier
Gouverneur de Saint-Domingue,
Commandeur de l'ordre de Saint-Louis,
Membre de la Société de Cincinnati

Le chr. de Peynier

**Marie Gabrielle Françoise
de Thomassin de Peynier**
(Aix, 1733 - Hyères, 1772)
Abbesse d'Hyères
en 1769



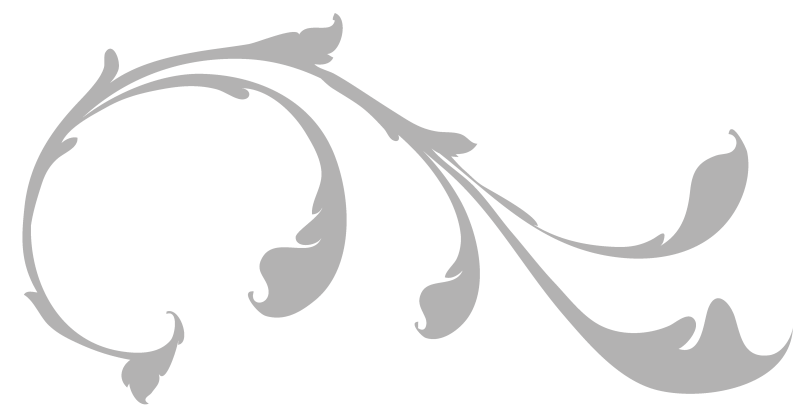
**Jacques Auguste
de Thomassin de Peynier**
(Aix, 1734 - Aix, 1815)
Chanoine-comte de Saint-Victor,
Abbé d'Aiguebelle,
Membre de l'Académie des Belles-Lettres,
Arts et Sciences de Marseille

Le chr. de Thomassin de Peynier

**Sextius
de Thomassin de Peynier**
(Aix, 1736 - Guadeloupe, 1765)
Lieutenant de vaisseau
Sans enfant

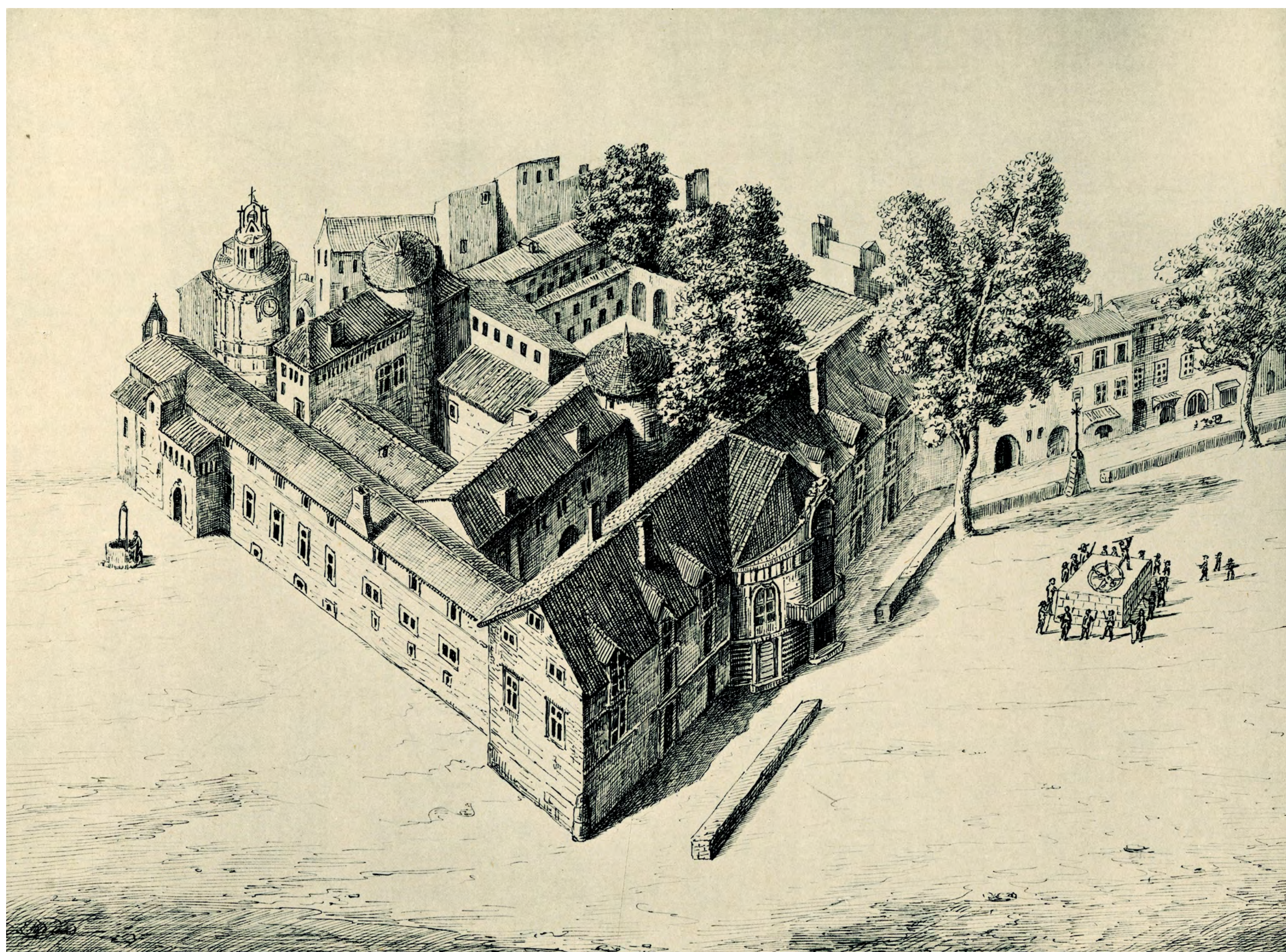
**Angélique
de Thomassin de Peynier**
(Aix, 1744 - Aix, 1810)
*angélique thérèse
Thomassin de Peynier*

JEAN-LUC DE THOMASSIN, BARON DE TRETTS



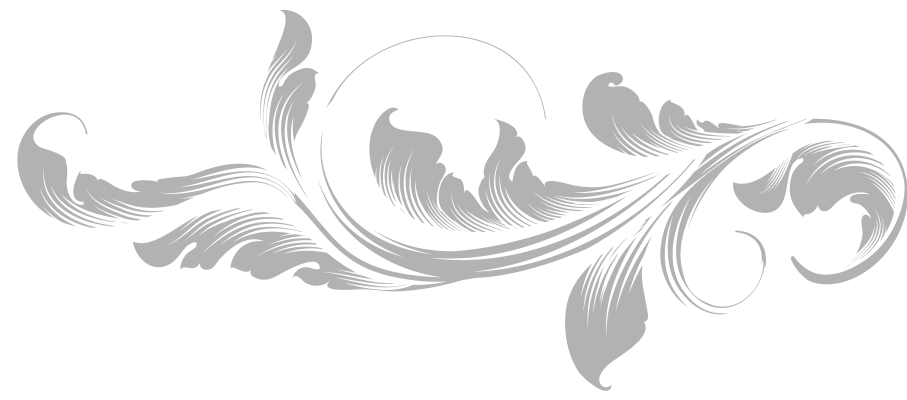
Jean-Luc de Thomassin (1727-1809) est le frère aîné d'Antoine et l'héritier principal du marquis de Peynier. Déjà seigneur de Mazaugues depuis les années 1750, il rachète la baronnie de Trets en 1769, puis des parts de la coseigneurie de Rousset en 1782. Diplômé de l'université de Paris, Jean-Luc de Thomassin est avant tout juriste. Reçu conseiller au parlement d'Aix à seulement 19 ans, il en devient président à mortier dès 1748. Le parlement est le principal tribunal de la province, également chargé d'enregistrer les décisions royales. L'institution est composée de nobles (avocats, conseillers et présidents) qui achètent leurs offices à prix d'or.

Jean-Luc prend part aux débats les plus enflammés de son temps. Anti-jésuite notoire, il soutient les jansénistes lors de l'« affaire des Jésuites » en 1762 et 1763, qui aboutit à l'interdiction de l'ordre en France. Fréquentant régulièrement la cour à Versailles, il s'établit définitivement à Paris à partir de 1780. Il délaisse alors son office de parlementaire à Aix, choix qui pourrait s'expliquer par le soutien qu'il apporte aux idées réformistes qui se répandent dans le monde judiciaire en cette fin de XVIII^e siècle.



▲ *Le Palais comtal d'Aix, siège du parlement de Provence*
(Fonds Bibliothèque Méjanès, Aix-en-Provence)

LE BARON DE TRET ET LA RÉVOLUTION



Lorsque la Révolution éclate en 1789, le baron de Trets paraît avoir peu manifesté d'opposition à la disparition des institutions de l'Ancien Régime. Les premiers temps, il continue à entretenir de bonnes relations avec la communauté de Trets. Installé à Paris, il est proche du pouvoir et semble avoir entretenu des relations avec le ministre La Luzerne. Plus tard, pendant la Terreur, il n'émigre pas, et réside à Versailles. Là, il est surveillé en permanence, notamment à la demande de la société des *Amis de la Constitution* de Trets.

Toute sa vie, Jean-Luc de Thomassin a accumulé une importante bibliothèque, partagée entre sa bastide de la Moutte à Marseille et son appartement parisien. Les livres qui la composent montrent une ouverture certaine à la culture et aux idées des Lumières de la part du baron. Amateur d'histoire, de littérature et de récits de voyages, il est surtout polyglotte, maîtrisant de nombreuses langues telles le français, le grec, le latin, l'anglais, l'espagnol et le portugais, et possède quelques notions d'arabe et de persan. Il détient également des ouvrages traitant d'économie et du libre échange.

A handwritten signature in black ink, reading "Thomassin de premier fils", written in a cursive style and underlined.

▲ Signature de Jean-Luc de Thomassin,
baron de Trets

JACQUES LOUIS AUGUSTE L'ABBÉ DE THOMASSIN



Jacques Louis Auguste (1734-1815) est le quatrième fils du marquis Louis de Thomassin, et le seul à embrasser une carrière religieuse. Prieur de Tourtour dès 1753, il devient chanoine du chapitre de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, sécularisée depuis 1739. Enfin, en 1763, il est nommé abbé commendataire de l'abbaye d'Aiguebelle (Drôme actuelle), fonction qu'il occupe jusqu'à la Révolution.

Dès 1760, Jacques Louis Auguste est élu à l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, dont il est le directeur en 1774, puis le chancelier en 1778. Sans doute plus érudit que savant, il possède une importante bibliothèque, dont il pourrait avoir hérité de son oncle Antoine Dupuy de la Moutte.

Pendant les premiers temps de la Révolution, Jacques Louis Auguste n'est pas inquieté, bien qu'il soit redevenu simple prêtre après la suppression des abbayes de Saint-Victor et d'Aiguebelle. Puis, sous la Terreur, il est déporté, et ses biens sont vendus aux enchères en tant que biens nationaux. Revenu à Aix après sa libération, il termine sa vie dans l'hôtel particulier familial d'Aix, en compagnie de trois de ses sœurs.

A handwritten signature in black ink, reading "L'abbé de Thomassin de Thomassin". The script is cursive and elegant.

▲ Signature de Jacques Louis Auguste de Thomassin



▲ Façade de l'abbatiale Notre-Dame d'Aiguebelle, dont Jacques Louis Auguste de Thomassin est abbé entre 1763 et 1790

LA GUERRE DE SEPT ANS (1756-1763) « L'IMPÔT DU SANG »



La Guerre de Sept Ans est un dur et coûteux conflit qui oppose la France et l'Angleterre sur de multiples fronts, en Europe et dans les colonies d'Amérique et de l'Océan indien. Antoine de Thomassin, fraîchement promu lieutenant de vaisseau, participe à la défense de Louisbourg au Canada en 1757. L'année suivante, il officie à bord du *Minotaure*, frégate armée de 74 canons, qui appareille de Brest pour se rendre en Inde. Après sept mois passés en mer et des escales au Cap-Vert et à Madagascar, *Le Minotaure* rallie l'escadre du comte d'Aché, qui combat la Royal Navy depuis le début de la guerre.

En 1759, en Inde, la situation militaire n'est guère favorable à la France. Le 10 septembre, devant le comptoir français de Pondichéry, l'escadre du comte d'Aché livre bataille à la flotte anglaise du vice-amiral George Pocock, qui possède un nombre plus important de navires. Les tirs d'artilleries durent plus de deux heures, et l'issue du combat reste indécise. Au cours de cette bataille, Antoine de Thomassin est blessé à plusieurs reprises, notamment à la tête.

La Guerre de Sept Ans se solde en 1763 par une lourde défaite pour la France, qui est contrainte d'abandonner la majeure partie de son empire colonial lors du traité de Paris.



▲ Sir George Pocock, commandant de la flotte anglaise (Th. Hudson)



▲ Vue de Louisbourg au Canada, assiégée par les Anglais entre 1756 et 1758 (E. Verrier)

CARTOGRAPHIE ET ESPION LA MISSION SUR *LA MALICIEUSE* AUX ANTILLES (1765-1766)



Après la Guerre de Sept Ans, Antoine de Thomassin est envoyé en mission exploratoire et diplomatique aux Antilles. Il commande la frégate *La Malicieuse*, secondé par son frère Sextius, lieutenant de vaisseau. Dépêché par le gouverneur de la Guadeloupe Nolivos, il se rend à la Grenade en mai 1765, où il rencontre le gouverneur anglais M. de Melvill, et profite du séjour pour espionner les forces militaires anglaises sur l'île. De là, *La Malicieuse* se rend dans les terres espagnoles d'Amérique du Sud et visite les ports de Cumana et de Caracas. Là, il négocie un traité de commerce avec le gouverneur José Solano. *La Malicieuse* explore des voies maritimes afin de les ouvrir au commerce, et cherche à renforcer l'alliance avec les Espagnols. À son retour, Antoine de Thomassin s'arrête à la Dominique pour s'enquérir de la situation des Français sur cette île.



▲ José Solano y Bote Carrasco y Díaz (1726-1806), gouverneur de Caracas de 1763 à 1771



LE PORT S^t GEORGE, DANS L'ISLE DE LA GRENADÉ, Vu du côté de l'Est.

▲ Saint-Georges sur l'île de la Grenade vers 1808-1811

Sextius, le jeune frère d'Antoine, meurt en Guadeloupe le 26 août. Les missions ne cessent pas pour autant. En 1766, Antoine sonde les fonds marins autour de l'île de Saint-Martin, afin d'améliorer son système défensif. Il fait de même en Guadeloupe en avril. Au cours de ces expéditions, le chevalier de Peynier réalise de nombreuses cartes marines.

LA GUERRE D'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (1776-1783)



▲ *Les Antilles françaises en 1780*
(Ph. Buache et J.-H. Dezauche modifié par C. Vaschalde)

Le 6 juillet 1779, alors que l'amiral d'Estaing vient de prendre l'île de la Grenade, l'escadre livre combat contre les Anglais. Antoine de Thomassin commande l'*Artésien*, frégate possédant 64 canons. Les Français remportent la bataille et infligent de nombreux dégâts aux navires anglais. Surtout, cette victoire assure la maîtrise des mers aux Français sur le front des Caraïbes. Fort de ce succès, l'escadre de l'amiral d'Estaing fait voile vers Savannah, ville de Géorgie détenue par les Anglais. Les efforts des Français et des Américains pour reprendre la ville resteront vains.

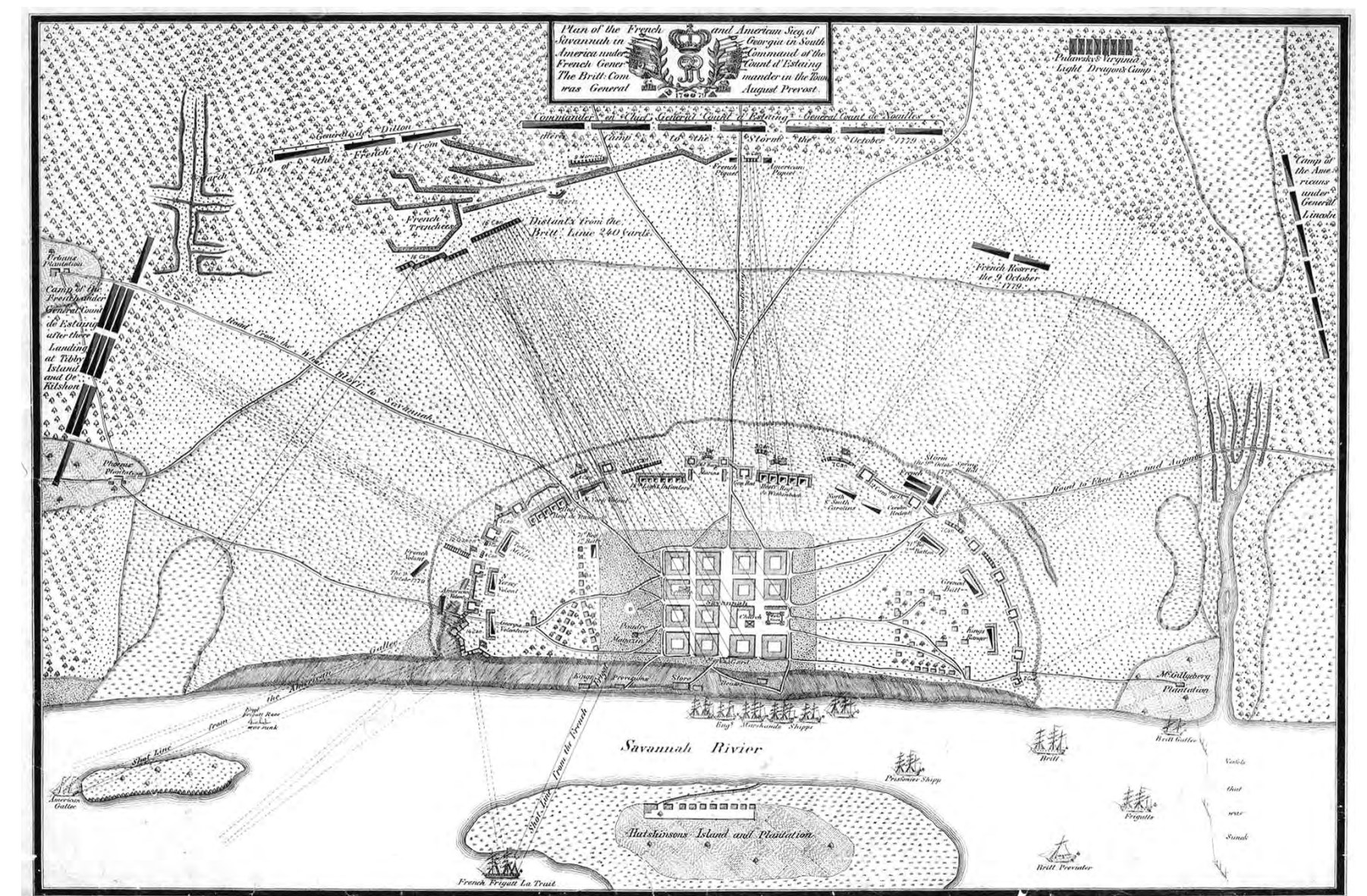
En 1780, Antoine de Thomassin participe à deux autres batailles avec le comte de Guichen, près de la Dominique et près de Sainte-Lucie. Il quitte le front antillais en 1781.

La campagne des Antilles

En novembre 1778, Antoine de Thomassin est nommé capitaine en second de l'escadre de M. de Touche-Tréville, qui quitte le port de Brest à destination des Antilles. Là, il retrouve son père, le marquis de Peynier qui, en tant qu'intendant à la Martinique, supervise une partie de la logistique de guerre.



▲ *L'amiral Charles Henri d'Estaing (1729-1794)*
(Album du centenaire, 1889)



▲ *Le siège de Savannah en Géorgie (1779)*
(Université de Géorgie)

LA GUERRE D'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (1776-1783)



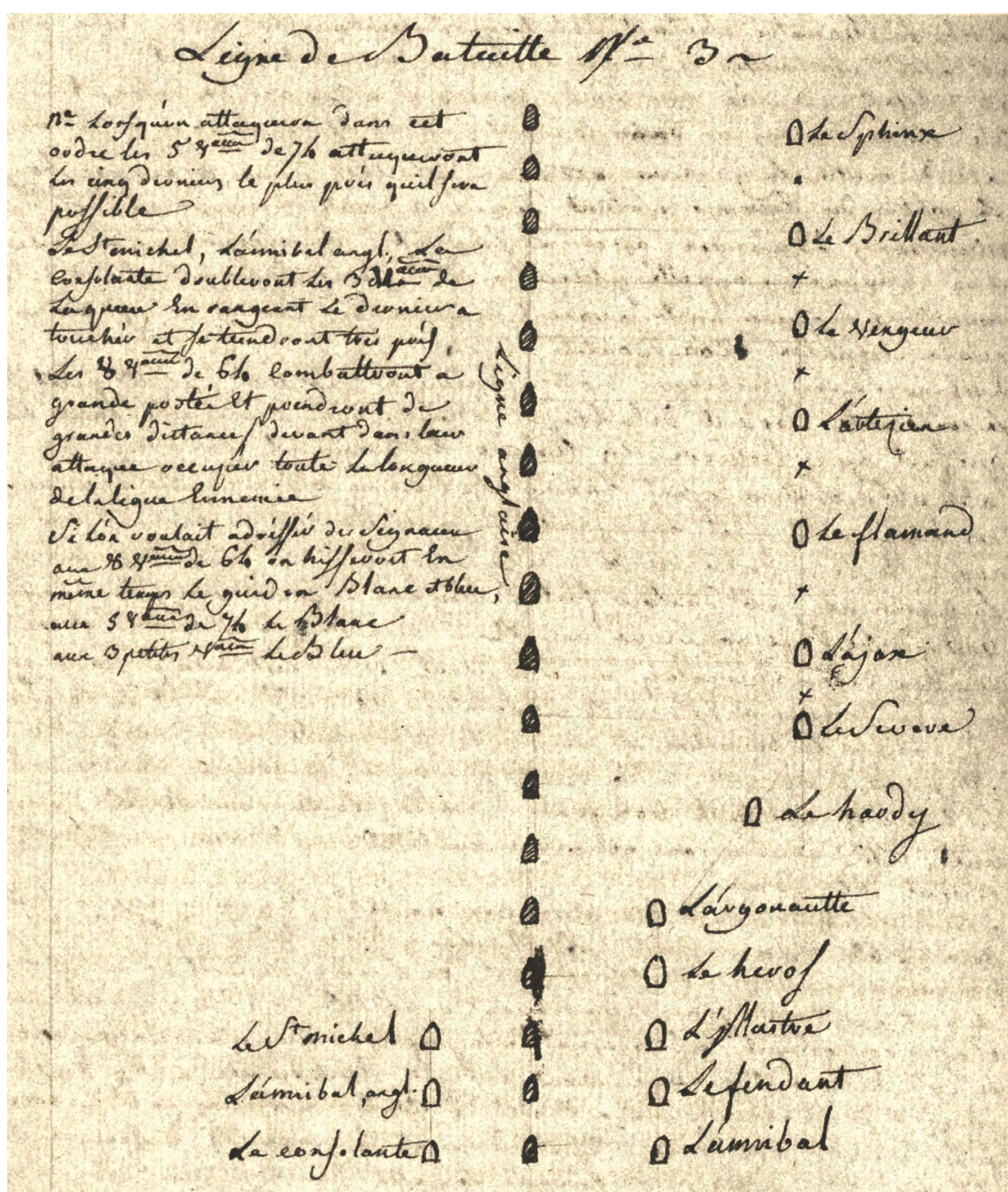
La campagne de l'Océan Indien

En 1780, l'Angleterre déclare la guerre à la Hollande, accusée de soutenir les révoltés américains. Dans le même temps, elle attaque les comptoirs français et hollandais implantés en Inde. Dès 1781, la France envoie une flotte dans l'Océan indien pour rétablir la situation, avec à sa tête le bailli de Suffren. En février 1782, Antoine de Thomassin, désormais capitaine du *Fendant*, prend le commandement d'une petite flotte pour renforcer l'escadre de Suffren.



▲ La bataille de Gondelour (1783) (Auguste Jugelet)

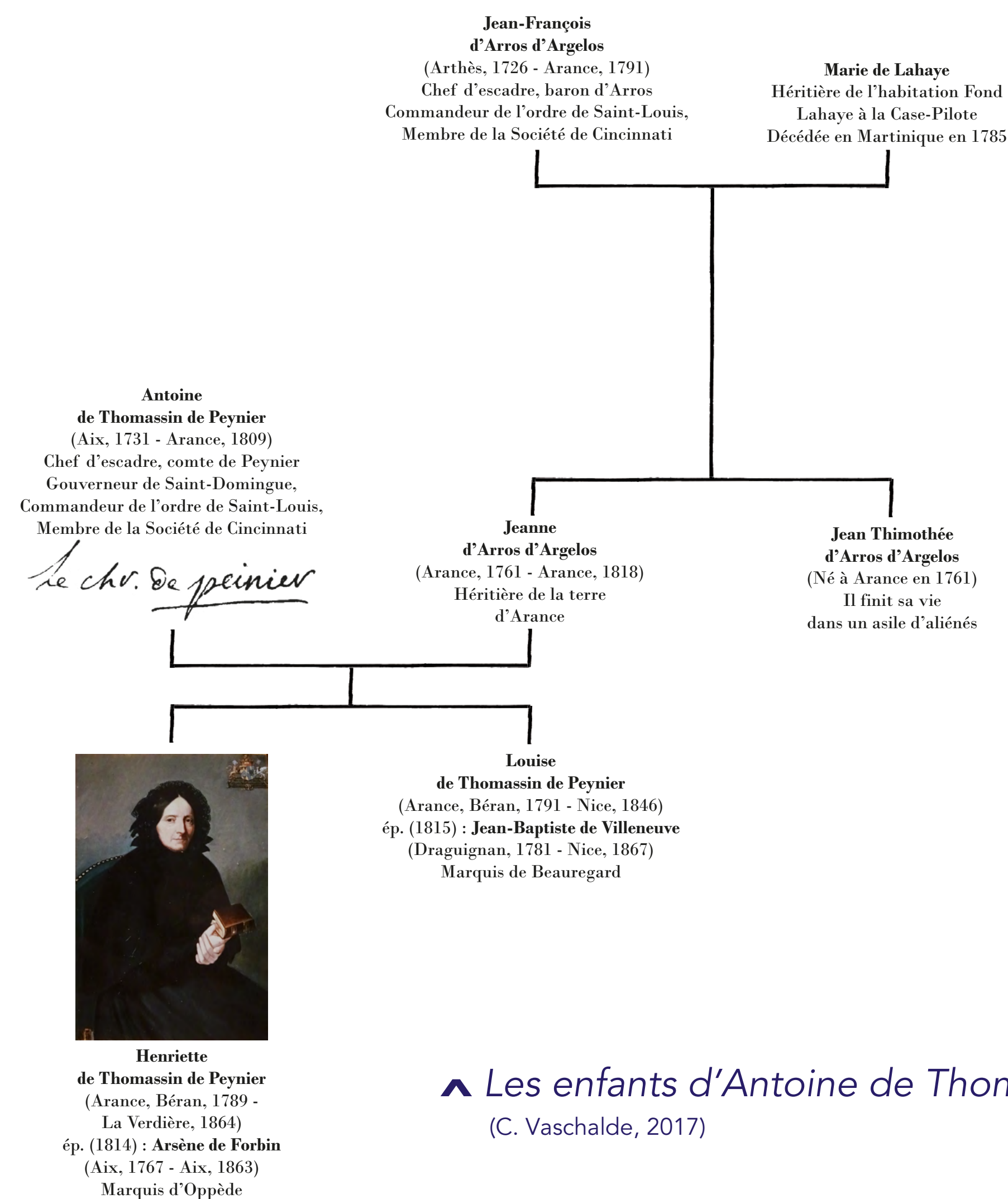
La traversée est longue. En juin, Antoine de Thomassin est contraint de séjourner au Cap de Bonne Espérance pour se ravitailler et donner du repos aux équipages, qui sont victimes d'une épidémie de scorbut. Le chevalier de Peynier arrive à l'île de France le 15 septembre seulement, puis rejoint le bailli de Suffren à Trinquemalay, comptoir français de l'île de Ceylan, en mars 1783. Le 10 juin suivant, les flottes française et anglaise livrent bataille devant Gondelour. Peynier, à la tête de l'avant-garde, s'illustre particulièrement. À bord du *Fendant*, vaisseau de 74 canons, il tient tête au *Gibraltar*, l'un des plus gros navires de la *Royal navy*, armé de 80 canons. Peu de temps après la victoire de Gondelour, la nouvelle de la signature du traité de Paris, mettant fin au conflit, arrive en Inde. Suffren rentre en France, et Antoine de Thomassin prend la tête de la flotte qui stationne dans l'Océan Indien jusqu'en 1785.



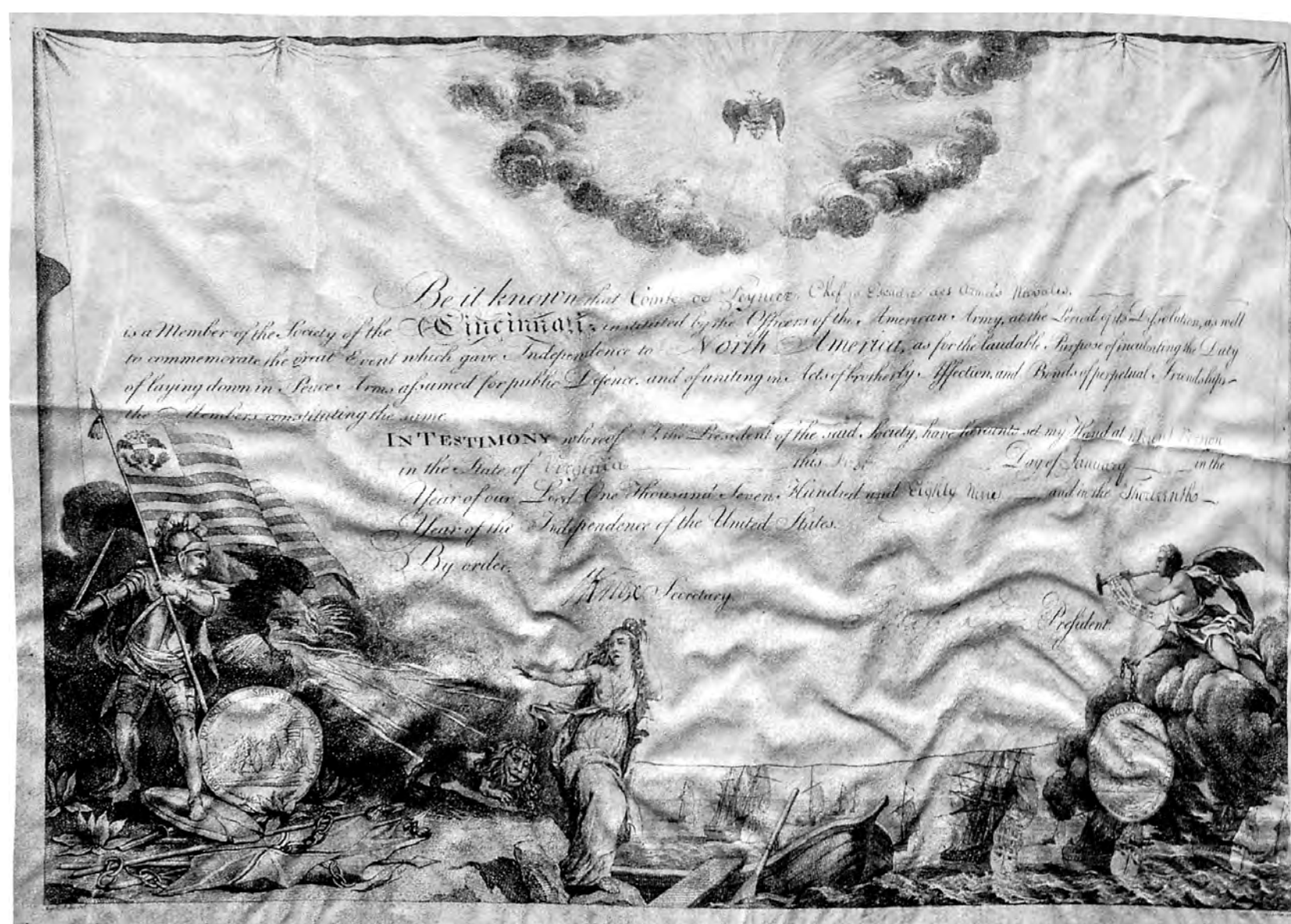
▲ Plan de la bataille de Gondelour, extrait du Journal de bord du *Fendant*, commandé par Antoine de Thomassin et Joseph Jean Thomas de Saint-Laurent, enseigne de vaisseau à bord du *Fendant*

(AN, Service historique de la Défense, Bibliothèque de Vincennes, Manuscrits du Ministère de la Marine, Ms 254)

LES HONNEURS ET LE MARIAGE



▲ *Les enfants d'Antoine de Thomassin*
(C. Vaschalde, 2017)



▲ *Diplôme de la Société des Cincinnati, signé par G. Washington (1789)*

En 1783, les États-Unis et la France remportent la Guerre d'Indépendance. Suffren, dès son retour, fait l'éloge du chevalier de Peynier, qui est élevé au grade de chef d'escadre et fait comte de Peynier. Plus tard, il sera également fait commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis, dont il était déjà chevalier depuis 1768. Immédiatement après la victoire, les Américains créent la Société des Cincinnati, qui regroupe les combattants de la Guerre d'Indépendance. Louis XVI institue une société équivalente en France, à destination des officiers français. En 1789, le comte de Peynier reçoit le diplôme de cette société patriotique, signé par Georges Washington.

Ces décorations renforcent un peu plus, s'il était besoin, l'adhésion d'Antoine de Thomassin au corps de la Marine. Cette appartenance trouve aussi une traduction lors du mariage de l'officier. En 1787, il épouse Jeanne d'Arros d'Argelos (1761-1818) dans le Béarn, la fille de Jean-François d'Arros (1726-1791). Egalement chef d'escadre, ce dernier est un vieux compagnon d'Antoine de Thomassin, mais aussi de son père le marquis de Peynier. De cette union naîtront deux filles : Henriette en 1789 et Louise en 1791. À partir de 1787, le comte de Peynier s'installe à Orthez, dans le Béarn.



▲ *Croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*

LES THOMASSIN ET LES LUMIÈRES



Nobles provinciaux cherchant à affirmer leur place d'aristocrates dans la société d'Ancien Régime, les Thomassin de Peynier n'en sont pas moins empreints des idées libérales des Lumières. Le marquis de Peynier, père d'Antoine, démontre dès les années 1730 son adhésion aux thèses physiocratiques, qui prônent le libre échange et le développement de l'agriculture comme seule source de création de richesse. Il développe son fief de Peynier en ordonnant la construction de nouvelles fermes, comme celle du Cabaret, et paraît avoir joué un rôle dans l'introduction du mûrier pour la production de vers à soie. Les fils du marquis apparaissent tout aussi éclairés. Jean-Luc, l'aîné et baron de Trets, est un anti-jésuite notoire qui semble

favorable à l'émergence du système judiciaire moderne. Antoine, de part sa position d'officier de la Marine royale, est en contact avec les idées libérales et démocratiques anglaises et américaines.

Aux Antilles, le marquis Louis a également appliqué ses idées en ouvrant le commerce aux étrangers et en cherchant à introduire des plantes européennes dans l'agriculture locale. Surtout, il paraît avoir peu soutenu les directives royales visant à construire une société séparant strictement les colons et la population noire et de couleur. Il est allé jusqu'à recueillir un enfant d'esclave, dénommé Paul, véritable fils adoptif qu'il a affranchi à la fin de sa vie.



▲ *La ferme du Cabaret à Peynier, bâtie sur ordre du marquis en 1732*
(C. Vaschalde, 2017)

GOUVERNEUR DE SAINT-DOMINGUE



Au printemps 1789, la France est en effervescence, du fait de la réunion des États généraux et des premiers troubles révolutionnaires. L'État connaît de graves difficultés financières, dues notamment aux dépenses engagées pendant la Guerre d'Indépendance. Au même moment, il est question de nommer un nouveau gouverneur à la tête de la colonie de Saint-Domingue. Antoine de Thomassin est choisi par le roi et par le ministre La Luzerne pour occuper cette fonction, bénéficiant à la fois du soutien que lui apportait jadis le bailli de Suffren, et des relations de son père et de son frère aîné à la cour. Pour le comte de Peynier, l'honneur est immense. Saint-Domingue, la « Perle des

Antilles », est la principale colonie française, et le premier producteur mondial de sucre, mais aussi de café, d'indigo et de coton.

Si le choix du nouveau gouverneur est arrêté dès le 1^{er} juillet, la nomination n'intervient officiellement que le 26. Entre temps, le peuple parisien se soulève et prend la Bastille le 14 juillet 1789, faisant vaciller la royauté. Antoine de Thomassin s'embarque pour Saint-Domingue quelques jours plus tard en emportant avec lui les nouvelles de la Révolution. Rappelons qu'à ce moment, un mouvement prônant l'abolition de l'esclavage se développe en Europe et en France, avec la création de la Société des Amis des Noirs en 1788.



▲ Carte de Saint-Domingue au XVIII^e siècle (M. Frezier et G. de l'Isle, 1722)

FACE AUX COLONS ESCLAVAGISTES DE SAINT-DOMINGUE



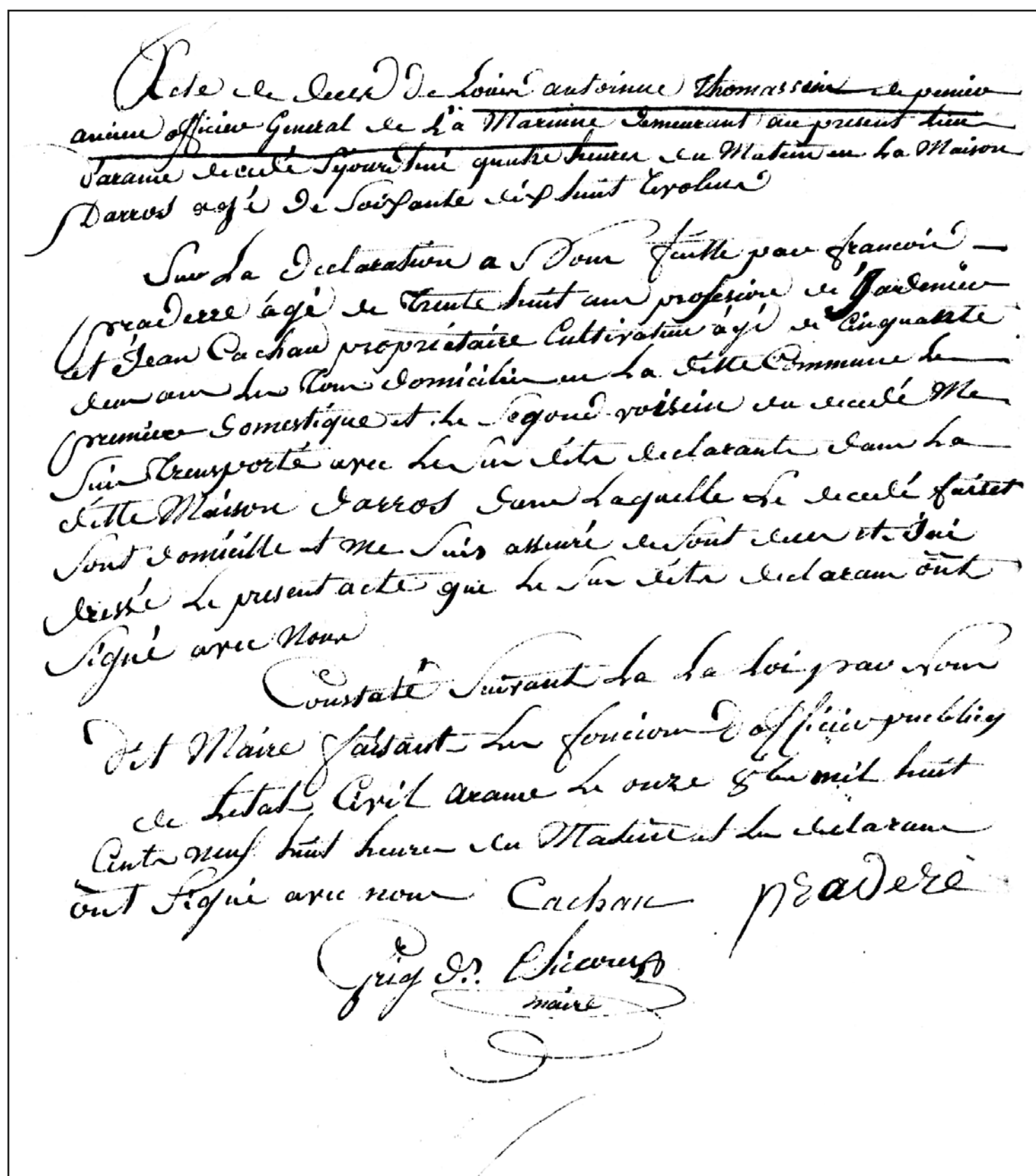
À son arrivée à Port-au-Prince, la capitale de la partie française de Saint-Domingue, le comte de Peynier est surtout accaparé par les affaires administratives et économiques de l'île. Mais très vite, il perçoit l'augmentation des tensions dans l'île. D'abord au sein de la population des esclaves noirs et hommes libres de couleur, qui aspirent à de nouveaux droits, mais aussi chez les colons blancs, qui cachent de moins en moins leurs velléités autonomistes. Saint-Domingue connaît une première révolte, celle des colons blancs. Ceux-ci, réunis dans une assemblée coloniale siégeant dans la ville de Saint-Marc, cherchent à libérer le commerce, mais aussi à maintenir une société esclavagiste où seuls les blancs accèderaient à la citoyenneté.

Au printemps 1790, l'assemblée de Saint-Marc adopte une constitution qui proclame la séparation de la colonie et de la métropole, et se dote d'une milice, qui arbore des « Pompons rouges ». Face à cette assemblée raciste, les hommes libres de couleur, qui occupent fréquemment des postes dans l'administration, soutiennent le gouverneur Antoine de Thomassin et ses troupes, lesquelles sont reconnaissables par leurs « Pompons blancs ». En juillet, le comte de Peynier, à la tête des Pompons blancs, fait disperser l'assemblée de Saint-Marc. Peu de temps après, il fait savoir au roi qu'il souhaite être rappelé en métropole. Antoine de Thomassin quitte Saint-Domingue à la fin de l'année 1790, quelques mois seulement avant la deuxième révolution de Saint-Domingue, celle des gens de couleur et des esclaves noirs, qui conduira à l'indépendance de l'État d'Haïti.



▲ Plan de Port-au-Prince en 1785 (René Phelipeau)

LES DERNIÈRES ANNÉES



▲ Reproduction de l'acte de décès d'Antoine de Thomassin le 11 octobre 1809

Thomassin de peynier

▲ Signature de Thomassin de Peynier

De retour en France, Peynier est confronté à une dure opposition médiatique. Les journaux, comme *L'Ami du Peuple* de Marat, dénonce la « trahison » d'Antoine de Thomassin, qui se serait opposé à une assemblée démocratique. L'Assemblée Nationale, loin d'être dupe, est consciente que l'assemblée de Saint-Marc n'était pas élue démocratiquement, les livres de couleur étant écartés du vote. L'action du comte de Peynier est donc entièrement approuvée.

Dans le courant de l'année 1791, la Marine est réformée. Le corps des officiers est supprimé. Début 1792, le comte Antoine de Thomassin est pressenti pour être nommé vice-amiral et prendre le commandement de la flotte de Brest. Face à la désorganisation de la Marine et à la montée des troubles, il préfère se retirer et met fin à 48 ans de service à la Marine royale. Au mois d'octobre, conformément aux lois de la toute nouvelle République, le « citoyen Thomassin » jure « d'être fidèle à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant ». Malgré une attitude visiblement favorable à la Révolution, il est emprisonné pendant treize mois en 1793 et 1794, pendant le régime de la Terreur. Soutenu par de nombreux citoyens du Béarn, il est libéré après la chute de Robespierre. Le sort a voulu que, le jour même de sa libération, son père le marquis de Peynier s'est éteint à Aix.

Après un retour en Provence en 1795, Antoine de Thomassin passe les dernières années de sa vie dans le Béarn, entre Orthez et Arance, où son épouse possède un château. Il s'y éteint en 1809.



▲ Château d'Arance